

N° 99
—
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, adopté par l'Assemblée Nationale.

T O M E VI

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

Par M. Jean SAUVAGE,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Léon Eeckhoutte, *président* ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, *vice-présidents* ; Jean Mercier, James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, *secrétaires* ; Bernard Barbier, Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billières, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Jacques Borde-neuve, Adolphe Chauvin, Bernard Chochoy, Roland Courteau, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Gaston Pams, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal, N...

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 47), 1977 (tome XXII) et in-8°, 359.

Sénat : 97 et 98 (tome III, annexe 34) (1980-1981).

Loi de finances. — *Bibliothèques - Universités - Etudiants - Recherche.*

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
I. — Un budget dont la progression est globalement satisfaisante, mais qui est inégalement répartie	5
A. Examen des crédits.....	5
B. Secteurs privilégiés et secteurs sacrifiés.....	6
• Problèmes de l'emploi universitaire.....	6
• La recherche universitaire.....	8
• Les aides aux étudiants.....	9
II. — Une politique cohérente de restauration de la qualité de l'enseignement supérieur, qui aurait beaucoup gagné à être mieux expliquée	10
A. Les nouvelles procédures d'accès des étudiants étrangers : une décision positive, dont les modalités devront évoluer en fonction de l'expérience.....	10
B. La réforme de l'élection des Présidents d'université : une initiative dont la portée a justifié un vaste débat.....	13
C. La modification de la carte universitaire a montré la nécessité d'une structure de concertation régionale.....	13
D. L'évolution du réseau des bibliothèques universitaires.....	16
AUDITION DU MINISTRE	17
CONCLUSION	25
AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION	26
ANNEXES	27
Tableau I : Rémunération d'activité autre que les salaires : enseignement supérieur.....	29
Tableau II : Rémunération d'activité : bibliothèque.....	30
Tableau III : Cotisations sociales.....	31
Tableau IV : Effectifs d'étudiants par cycle d'études.....	32
Tableau V : Effectifs féminins parmi les étudiants.....	33
Tableau VI : Grandes écoles : effectifs d'élèves et d'enseignants.....	34
Tableau VII : Effectifs des enseignants du supérieur.....	35
Tableau VIII : Effectifs budgétaires du CNRS.....	36

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget pour 1981 du ministère des Universités bénéficie d'une croissance de 14,8 % qui est certes inférieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat (16,4 %), mais qui est sensiblement la même que celle des budgets civils (+ 14,6 %). La progression globale du budget est donc satisfaisante, d'autant plus qu'elle est nettement supérieure à celle du budget de 1980, qui était de + 10,6 %, alors que les effectifs de l'enseignement supérieur se maintiennent, sans progresser, aux alentours de 850 000.

L'affectation des crédits pour 1981 est très inégalement répartie ; aussi consacrerons-nous la première partie de ce rapport à l'analyse de cette répartition, ainsi qu'aux difficultés inhérentes à l'emploi universitaire.

Puis nous passerons en revue les grandes options suivies par le ministère en 1980, année qui a été marquée par une série de décisions modifiant le fonctionnement de l'université française.

I. — UN BUDGET DONT LA PROGRESSION EST GLOBALEMENT SATISFAISANTE MAIS QUI EST INÉGALEMENT RÉPARTIE

A. — Examen des crédits

En crédits de paiement, le projet de budget pour 1981 se monte à 17 935 millions de francs, contre 14 521 millions en 1980. Cependant, la croissance réelle des crédits doit être appréciée après deux corrections :

a) 16 814 emplois sont transférés en 1981 du budget du Ministère de l'Éducation à celui des Universités (il s'agit des personnels A.T.O.S. affectés dans les universités). Ce transfert porte sur 806,3 millions de francs,

b) les subventions de recherche sont abondées d'une dotation de 367 millions de francs destinée à compenser leur assujettissement à la TVA à partir de 1981, conformément aux directives européennes.

Une fois ces corrections et divers autres ajustements opérés pour permettre une comparaison significative entre les budgets 1980 et 1981, l'augmentation des crédits de paiement se monte à 14,8 %.

Les dépenses ordinaires progressent de 14,2 % et les dépenses en capital de 20,5 % en C.P. et de 7,3 % en A.P. ; les dépenses en capital des programmes de recherche croissant de 18,6 %. Il est regrettable que ces crédits d'investissement ne permettent pas aux jeunes Universités de réaliser les programmes de travaux qui avaient été prévus.

L'affectation des crédits est la suivante :

Les crédits de personnel (sur chapitres de personnel et chapitres de subventions) représentent 72,7 % de l'ensemble du budget, les autres crédits de fonctionnement 8,16 %, ceux d'intervention 8,29 % et ceux d'investissement (y compris le soutien des programmes de recherche) 10,85 %.

B. — Secteurs privilégiés et secteurs sacrifiés

Le projet de budget pour 1981 privilégie une gestion qui s'efforce d'être plus qualitative du personnel universitaire, et soutient particulièrement la recherche scientifique.

1. *L'emploi universitaire*

Aucune création de poste n'est prévue pour 1981. La stagnation des effectifs n'y pousse guère, non plus que le déséquilibre de la pyramide des âges au profit des catégories des assistants et maîtres-assistants. En revanche, diverses mesures sont prévues pour tâcher d'améliorer, autant que faire se peut, la carrière des enseignants qui sont aujourd'hui, pour la plupart, condamnés à une quasi-stagnation dans leur grade actuel par les recrutements massifs — et parfois dépourvus de discernement — qui ont marqué les années 1965-1970. La titularisation des personnels de statut précaire, qui a porté sur 5 700 personnes et s'est déroulée sur une période de 5 ans, de 1975 à 1980, si elle était nécessaire pour résoudre certains problèmes sociaux, n'a pas amélioré les perspectives de carrière.

Les mesures nouvelles relatives aux personnels, non compris la recherche, s'élèvent à 518 MF. Sur cette somme, 449,5 MF sont consacrés à l'actualisation des dotations.

Les autres dotations marquent un effort pour mettre en œuvre une politique des personnels adaptée à l'évolution des besoins de l'encadrement et permettant la promotion des meilleurs.

Le recrutement de 120 professeurs de 2^e classe en surnombre résorbable en fonction de l'évolution des corps universitaires s'inscrit dans un programme de régularisation de l'accès à ces corps ; il a pour but d'éviter, compte tenu des aléas de la conjoncture démographique, une interruption quasi totale de recrutement dans les prochaines années qui priverait l'enseignement et la recherche universitaires du concours des jeunes chercheurs les plus brillants, suivie ultérieurement d'une ouverture massive d'un niveau insuffisamment sélectif.

20 emplois sont créés pour la Bibliothèque Nationale, notamment dans ses annexes décentralisées, afin de développer l'effort entrepris pour la conservation des collections, dont 15 sont financés sur le crédit spécifique inscrit à cet effet au budget de l'établissement, et 5 emplois pour les bibliothèques universitaires pour faciliter la mise en place avec ces bibliothèques d'un réseau de centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST).

Le problème des bibliothèques et de l'information documentaire sera d'ailleurs développé dans la suite du rapport.

Le projet de budget pour 1981 prévoit **la transformation de 65 emplois de professeurs de 2^e classe en professeurs de 1^{re} classe** ; en outre le recrutement de 120 professeurs de 2^e classe cité plus haut permettra de procéder à des reclassements de personnels enseignants.

Pour les personnels non enseignants, les transformations portent sur 754 emplois ; par le jeu de reclassements successifs elles concerneront un nombre plus important de personnes. Ces mesures comportent notamment la transformation de 166 emplois d'agents contractuels en emplois de fonctionnaires titulaires.

Parmi les mesures statutaires et indemnitaires sont à signaler plus particulièrement **la revalorisation du taux des cours complémentaires (44,5 MF)**, et, pour les personnels non enseignants, la revalorisation de l'indemnité forfaitaire spéciale allouée aux agents de service, de diverses indemnités de gestion et de responsabilité et de plusieurs indemnités attribuées aux personnels de surveillance et de gardiennage du Muséum National d'Histoire Naturelle et du Palais de la Découverte.

Cette revalorisation des heures complémentaires était particulièrement nécessaire car le taux de ces heures était — et reste relativement, en dépit de leur revalorisation de 15 % — modeste comme on peut en juger d'après le tableau suivant :

**Indemnités pour enseignements complémentaires dans les Universités,
les établissements publics à caractère scientifique
et culturel indépendants des Universités et les autres établissements d'enseignement supérieur
relevant du Ministère des Universités**

	1980	1981
1^{re} catégorie : Professeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe.....	136,90	157,43
2^e catégorie : Maîtres de Conférence.....	110,80	127,42
3^e catégorie : Maîtres assistants.....	104,00	119,60
4^e catégorie : Assistants.....	99,90	114,88

Le nombre des emplois budgétaires sur chapitres de personnel est de 90 676 auxquels s'ajoutent 26 377 emplois sur chapitres de subventions, soit au total de 117 053 emplois, dont on trouvera la répartition dans le tableau suivant :

MINISTÈRE DES UNIVERSITÉS
1981 -- Emplois gérés sur crédits budgétaires
et chapitres de subventions

Rubriques	Nombre d'emplois correspondants		Observations
Emplois budgétaires :			
Enseignants	45 816		(1) E.N.S. : 2 796
Elèves (1)	2 958	90 869	E.N. Chartes : 112
Autres personnels	47 095		E.N.S.B. : 50
Corps scientifique des bibliothèques	744	744	2 958
C.N.O.U.S.	2 340	2 340	
C.N.R.S.			
• Chercheurs	8 953	23 100	
• Autres personnels	14 147		
	117 053	117 053	

2. La recherche universitaire

Les crédits qui lui sont consacrés sont majorés de 20,2 % pour couvrir l'assujettissement des établissements publics de recherche à la T.V.A. à partir de 1981. Si l'on fait abstraction de cette mesure comptable, les crédits attribués spécifiquement aux activités de recherche progressent de 23,2 %; le soutien des programmes mobilise 387,89 millions de francs (+ 19,5 %); les autres crédits d'équipement s'élèvent respectivement à 137,41 millions en A.P. (+ 24,9 %) et 141,61 millions en C.P. (+ 34,9 %).

Le C.N.R.S. et ses instituts bénéficient d'une subvention de 4 409,3 millions de francs, dont 3 355,6 millions pour les dépenses de personnel (+ 18,8 %), qui seront répartis comme suit :

- 434 millions pour l'actualisation des crédits de rémunération.
- 45,7 millions pour la création de 241 emplois de chercheurs et de 41 I.T.A.
- 29,2 millions pour 669 transformations d'emplois de chercheurs (585 postes d'attachés de recherche et 40 postes de stagiaires

transformés en chargés de recherche et 44 postes de chargés transformés en postes de maîtres de recherche); à ces transformations s'ajoute le transfert de 41 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs (I.T.A.) de l'administration centrale du ministère au C.N.R.S.

— 21,7 millions de francs pour l'alignement indiciaire des chargés de recherche sur les maîtres-assistants.

3. *L'aide aux étudiants*

L'ensemble de ces mesures ponctuelles est bénéfique; en revanche l'aide aux étudiants constitue pour votre Rapporteur un sujet de vive inquiétude.

Les crédits d'action sociale en faveur des étudiants se montaient dans le projet de budget initial à 1 696 millions de francs; lors de l'examen de ce budget par l'Assemblée Nationale, le 18 novembre dernier, un amendement du Ministre a majoré les crédits affectés aux dépenses ordinaires d'un montant de 2 800 000 F, qui seront consacrés à l'augmentation des bourses et des prêts d'honneur.

Les bourses bénéficient donc d'un crédit de 707 millions de francs auxquels s'ajoutent ces 2 800 000 F; 196 millions représentent la contribution du Ministère au régime de la Sécurité sociale, et 531 millions sont affectés aux cités et restaurants universitaires.

Les 91 683 bourses attribuées sur critères sociaux, auxquelles s'ajoutent 7 011 bourses attribuées sur critères universitaires bénéficient donc d'une croissance de 36 millions de francs, soit + 5,09 %. Lorsque l'on sait que le taux d'inflation de 1980 atteindra au moins 12 %, **c'est donc à une régression d'environ 7 % des crédits affectés aux bourses que le projet de budget, même majoré, conduit.** De plus, la modification de la carte universitaire va alourdir les charges de nombreux étudiants contraints à s'inscrire dans une université éloignée de leur domicile. Or, le projet de budget ne comprend aucune mesure en leur faveur; le ministre a annoncé que le « collectif » qui sera examiné à la fin de l'année 1980 comprendra certains crédits pour pallier cette carence. Mais au moment de l'examen du projet de budget nous ne disposons d'aucune indication sur ces éventuels crédits supplémentaires et la plénitude de notre contrôle s'en trouve atteinte.

Nous regrettons donc vivement que des mesures d'accompagnement du remodelage de la carte universitaire n'aient pas été prévues dans le cadre budgétaire normal, d'autant plus que l'évolution des crédits affectés aux bourses laisse beaucoup à désirer.

II. — UNE POLITIQUE COHÉRENTE DE RESTAURATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, QUI AURAIT BEAUCOUP GAGNÉ A ÊTRE MIEUX EXPLIQUÉE

L'année qui s'achève a été marquée par une série d'initiatives importantes pour la restauration de notre enseignement supérieur; nous n'en contestons pas le bien-fondé, nous les jugeons au contraire éminemment positives dans leurs visées.

En revanche les procédures de décision en vigueur au ministère des Universités ne peuvent manquer de susciter quelques réserves de notre part, d'autant plus qu'elles ont souvent pour effet d'occulter la justesse des buts poursuivis.

Nous nous attacherons à l'analyse des décisions intervenues sur l'accès des étudiants étrangers, l'élection des Présidents d'université, la modification de la carte universitaire et les bibliothèques universitaires.

A. — Les nouvelles procédures d'accès des étudiants étrangers aux universités françaises : une décision positive, dont les modalités devront évoluer en fonction de l'expérience

Un décret du 31 décembre 1979 a modifié les conditions d'accueil des étudiants étrangers. Cette modification était nécessaire, et souhaitée par les Présidents d'universités eux-mêmes qui s'inquiétaient à juste titre de l'inégale répartition des étudiants étrangers suivant les universités et de leur qualité, également fort inégale, puisque certains d'entre eux se tournaient vers la France faute de pouvoir entreprendre ou poursuivre leurs études dans d'autres pays, et parfois même dans leur pays d'origine.

A la rentrée universitaire de 1979, 115 000 étudiants étrangers étaient inscrits en France, dont tous ne possédaient pas un niveau scientifique ni même une suffisante maîtrise de notre langue pour sui-

vre nos enseignements avec profit. Le décret précité impose donc **Jeux exigences nouvelles pour leur inscription**, mises en œuvre par la commission nationale pour les étudiants étrangers, présidée par le Directeur du CNOUS. La première d'entre elles concerne **la connaissance de la langue française** : un test a été instauré dans cette optique, comprenant une dictée et un résumé de texte. A l'étranger, ce sont nos conseillers culturels qui ont été chargés d'organiser et de corriger les épreuves de cet examen, qui s'est déroulé sans incidents ; en France, en revanche, les épreuves auxquelles 5 593 candidats ont été convoqués — 2 479 les ont passés — ont été l'occasion de troubles parfois violents, suscités par un sentiment de solidarité sans doute mal formulé, mais réel, des étudiants français pour leurs camarades étrangers qu'ils estimaient brimés. Voici les termes dans lesquels le ministère commente cet examen.

« Les copies de cet examen passé en France ont été corrigées par les membres de la commission nationale, qui ont été surpris du très faible niveau de plus de la moitié des candidats. La correction a cependant été effectuée avec beaucoup de bienveillance. C'est ainsi qu'il n'a pas été tenu compte ni des fautes d'orthographe, ni des fautes de grammaire ; ont été jugées valables les copies qui traduisaient la compréhension du texte. Les copies sont jointes au dossier de candidat, dossier transmis à l'université qui juge si elle peut accepter ou non les candidats retenus par la commission (les exigences linguistiques peuvent être en effet diversifiées selon que le candidat veut entrer dans une discipline scientifique ou littéraire). Il a été exigé, des candidats qui n'ont pu passer leur test en raison du boycott, une attestation de réussite au certificat pratique de langue française 1^{er} degré. » (1).

La seconde exigence imposée par le décret concerne **la qualité scientifique des candidats étrangers**. Ces derniers doivent apporter la preuve qu'ils ont accès à l'enseignement supérieur de leur propre pays. En effet, de nombreux pays ont instauré un concours ou un examen d'entrée dans leurs universités. Beaucoup de candidats, ayant échoué à cette épreuve nationale ou désirant y échapper, ont présenté des dossiers pour entrer dans les universités françaises. Ils ont été, sauf exception, refusés par la commission nationale. Par ailleurs, la commission nationale a tenu le plus grand compte des avis des conseillers culturels français et a examiné elle-même les dossiers scolaires des candidats : cet examen l'a conduite à refuser les dossiers présentés par des titulaires de diplômes de fin d'études secondaires qui n'avaient aucune chance de suivre avec profit le cursus français d'enseignement supérieur.

(1) Certificat dont les épreuves sont organisées par les Universités.

La procédure suivie est donc la suivante : un dossier de préinscription est délivré au candidat soit par le conseiller culturel français (à l'étranger) soit par la commission nationale (pour les étrangers se trouvant déjà en France depuis plus de trois mois). Le candidat remplit le dossier et l'expédie au conseiller culturel français de son propre pays, qui le renvoie à la Commission Nationale après y avoir porté ses propres appréciations.

La commission nationale a retenu tous les dossiers de candidats qui se référaient à un accord inter-universitaire entre un établissement français et un établissement étranger.

Le décret du 31 décembre 1979 ne vise que l'admission en 1^{er} et 2^e cycles de l'enseignement supérieur, l'admission en 3^e cycle relevant de la seule appréciation des universités.

Au total plus de 12 000 dossiers d'admission en 1^{re} année du 1^{er} cycle ont été transmis par la commission nationale aux différentes universités (1).

Ce chiffre ne rend pas un compte exact des effectifs réels, puisqu'il faut lui ajouter :

— les candidats boursiers du gouvernement français, relevant du ministère des Affaires Etrangères ou du ministère de la Coopération, et les candidats boursiers des gouvernements étrangers dont la bourse est gérée par un organisme français,

— les candidats non soumis à préinscription, notamment les étudiants admis dans les Instituts Universitaires de Technologie (recrutement sur dossiers) dans les Ecoles d'Ingénieurs (recrutement sur concours), les réfugiés politiques et les apatrides, ainsi que les étrangers bénéficiaires de programmes spéciaux de formation.

Il faut en revanche retrancher les candidats qui ne donnent pas suite à leur projet d'inscription **ou qui sont rejetés par l'université sollicitée du fait de sa politique sélective de recrutement.**

Votre Rapporteur déplore que le ministère n'ait pas été en mesure de lui préciser ce dernier chiffre, qui devrait être réduit. **Le rôle de la commission nationale serait en effet vidé de son sens si un trop grand nombre de candidatures, jugées recevables par la commission, étaient écartées par les universités d'accueil.** Il importe qu'une concertation approfondie entre la commission et les universités permette de réduire

(1) La répartition de ces dossiers par continent d'origine est la suivante : Europe : 3 104 ; Afrique : 5 624 ; Amérique : 2 534 ; Asie : 1 905 ; Océanie : 17.

considérablement les effectifs de ces nouveaux « reçus-collés ». Il convient également que les épreuves du test soient correctement portées à la connaissance des éventuels candidats étrangers et que l'appréciation de leur connaissance de notre langue soit effectuée en liaison avec l'ensemble des éléments du dossier : un étudiant étranger dont les antécédents scolaires et universitaires sont de qualité et présagent de sa facilité à acquérir notre langue doit sans aucun doute être préféré à un étudiant francophone, mais qui ne répond pas aux mêmes critères de qualité.

**B. — La réforme de l'élection des présidents d'université :
une initiative dont la portée a justifié un vaste débat**

Votre Rapporteur, qui avait été chargé par la commission des affaires culturelles d'examiner en son nom la proposition de loi de M. SEGUIN, déposée à l'Assemblée nationale en juin 1979 et profondément modifiée dans sa portée lors de sa discussion devant cette Assemblée le 11 décembre 1979, ne reprendra pas les éléments de l'étude qu'il avait menée sur les problèmes suscités par la procédure d'élection découlant de la loi de 1968 et qui avait rendu opportune sa modification.

Nous nous contenterons donc de rappeler que l'importance que la Haute Assemblée accorde à notre enseignement supérieur justifiait amplement qu'un délai raisonnable lui soit accordé pour étudier ce texte dont l'application va permettre d'assurer les Présidents de la plénitude de leurs fonctions, application qui se déroule globalement sans heurt.

**C. — La modification de la carte universitaire
a montré la nécessité d'une structure de concertation régionale**

Le Ministre des universités a, le 22 octobre dernier, présenté à la commission les mesures prises cet été pour le renouvellement des habilitations à délivrer les diplômes nationaux. **Venaient à échéance en 1980 la totalité des habilitations de 3^e cycle et les deux tiers des habilitations de 2^e cycle.**

Votre Rapporteur s'attachera à présenter plus particulièrement l'état des diplômes de 3^e cycle. D'après une étude qu'il a menée à partir des données du modèle « GARACES » du ministère, il existait en 1979 1312 DEA, avec 21 883 inscrits et 340 DESS, avec 10 411 inscrits. Abstraction faite de la valeur scientifique de ces diplômes, sur laquelle votre Rapporteur ne saurait se prononcer, **l'examen de leur fréquenta-**

tion par les étudiants justifie à lui seul la nécessité de leur réforme ; en effet 325 DEA, soit environ 25% d'entre eux, n'avaient en 1979 que 653 inscrits au total, soit deux inscrits en moyenne pour chacun d'eux. 71 DEA n'avaient même aucun inscrit.

297 DEA avaient entre 5 et 10 inscrits. Près de la moitié des DEA avaient donc moins de 10 inscrits et l'on sait qu'il existe toujours un écart qui approche 50 % entre le nombre des étudiants inscrits et le nombre de ceux qui sont effectivement assidus.

En revanche, 204 DEA (15,5 %) avaient plus de 30 inscrits.

Pour ce qui est des DESS, les chiffres sont les suivants :

- sans inscrits : 34 (10 %)
- moins de 5 inscrits : 57 (16,7 %)
- de 5 à 10 inscrits : 50 (14,7 %)
- plus de 30 inscrits : 103 (30,3 %).

On assistait donc à une prolifération des formations de troisième cycle, injustifiée par le faible nombre d'étudiants auxquels elles s'adressaient.

D'autre part, le niveau scientifique de nombre d'entre elles laissait à désirer, au dire du ministère, et était en tout état de cause inférieur à celui des formations équivalentes des grands pays scientifiques.

C'est pourquoi les décisions arrêtées par le ministère, sur proposition de commissions de spécialistes réunies à cet effet et après avis du CNESER, ont abouti aux regroupements suivants :

- sur 1 473 DEA dont le renouvellement était demandé, 846 ont été accordés le 26 Juillet, auxquels s'ajoutent 39 autres accordés le 18 Septembre.

- pour les DESS, 279 étaient en instance et 181 ont été accordés, dont 10 le 18 Septembre.

Enfin, les universités ont été finalement habilitées en septembre à délivrer sous leur responsabilité 27 diplômes de docteur-ingénieur, alors que les décisions de juillet leur retiraient totalement la délivrance de ces diplômes.

Parallèlement, les horaires d'enseignement ont été multipliés par trois en lettres et en sciences, et passent respectivement de 50 à

150 heures annuelles et de 100 à 300 heures, et par quatre en droit en sciences économiques (75 - 300 heures).

Ces modifications appellent de notre part les commentaires suivants :

- s'il est patent qu'un certain nombre de diplômés ne semblait guère répondre à un réel besoin et qu'un regroupement s'imposait, il aurait été plus convenable de ne pas inciter, durant les années antérieures, à la création de centres universitaires, puis de consentir à transformer ceux-ci en universités, pour vider celles-ci de leur substance en refusant l'habilitation nationale à nombre des diplômés délivrés par ces établissements ;

- les décisions sur les habilitations ont été élaborées sans aucune concertation, ni avec les universitaires, et notamment la Conférence des Présidents d'universités, ni avec les collectivités locales pourtant directement intéressées par l'évolution de leurs universités. Cela a été si criant qu'un certain nombre de rétablissements a été opéré à l'initiative du Premier Ministre, après que celui-ci eut reçu les universitaires et les élus ;

- **il aurait été préférable de procéder de façon plus progressive**, en ménageant aux universités, notamment celles les plus fragiles parce que les plus jeunes, une période d'adaptation à des axes prioritaires qu'elles auraient définis en concertation avec le ministère : il est certain que les universités françaises doivent, pour maintenir leur niveau scientifique, se spécialiser, mais cette orientation aurait pu être moins brutale.

Cela nous conduit à réaffirmer avec force **la nécessité de créer une structure de concertation régionale** qui réunirait les représentants des collectivités locales, des universités et du Ministère. Tel était l'objectif de l'article 8 de la loi d'orientation de 1968 ; cet article, non plus que son décret d'application, n'est jamais entré en vigueur, et sans doute la rédaction de ces textes était-elle inadaptée, en ce qu'elle calquait la composition des CRESER sur celle du CNESER, aboutissant ainsi à des assemblées qui dépassaient la centaine de membres pour les plus grandes régions. Mais nous nous trouvons aujourd'hui devant un vide juridique qu'il appartient au Gouvernement de combler, puisque la loi de 1968 a été votée à son initiative.

Seule la mise en place de tels organes régionaux permettra de remédier aux difficultés qui naissent d'une mauvaise appréciation des impératifs locaux, et dont les décisions de cet été ont été, de ce point de vue, la malheureuse illustration.

D. — L'évolution du réseau des bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires sont passées depuis le 1^{er} janvier 1979 de 47 à 59 établissements.

En 1980 a été mis en place un plan de sauvegarde des collections de la Bibliothèque nationale ; un crédit de 10 millions de francs a été inscrit à cet effet au budget de 1980, qui sera reconduit en 1981 ; une partie de ce crédit sera utilisée pour créer 15 emplois affectés à cette sauvegarde, notamment dans les annexes décentralisées de la Bibliothèque nationale. Cinq autres emplois sont affectés aux bibliothèques universitaires pour faciliter la mise en place, en collaboration avec elles, du réseau de centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Cette organisation nationale d'acquisition et de prêt est destinée à pallier les lacunes des bibliothèques et des centres de documentation locaux. Chaque CADIST doit assurer la présence en France, dans une discipline donnée, de tous les documents nécessaires à une recherche de haut niveau ; il les tient à la disposition des bibliothèques qui en feraient la demande.

Ces CADIST ont été conçus en 1980 après une enquête qui a recensé les fonds documentaires des universités.

Ils seront créés par arrêté, après signature d'un cahier des charges par lequel les bibliothèques s'engagent à remplir certaines obligations, comme les prêts mutuels d'ouvrages dont il n'est pas nécessaire que chaque centre de documentation possède un exemplaire.

L'AUDIST, créé en octobre 1978, participe au fonctionnement et au développement des bibliothèques universitaires en assurant une assistance pédagogique en matière de formation et de perfectionnement des personnels des corps scientifique et technique des bibliothèques à l'interrogation des bases et banques de données. C'est ainsi qu'au cours du premier semestre 1980, huit stages ont été organisés suivis chacun par environ dix personnes.

Ces stages ont porté sur l'initiation et la formation au logiciel MISTRAL et aux fichiers français dont il importe d'assurer le développement auprès des usagers des bibliothèques universitaires.

Il importe que la mise en place des CADIST se fasse après concertation avec l'ensemble des bibliothèques universitaires et que la recherche d'une gestion cohérente des achats ne se traduise pas par des contraintes trop nombreuses pesant sur l'autonomie des bibliothèques qui y seront intégrées.

Il faut également veiller à une bonne coordination entre la BN, le CNRS et les bibliothèques universitaires pour éviter la multiplication des centres de décision.

AUDITION DU MINISTRE

La commission s'est réunie le mercredi 27 octobre, sous la Présidence de M. Léon EECKHOUTTE, Président, pour entendre **Mme Alice SAUNIER-SEITE, Ministre des Universités, sur le projet de budget de son département pour 1981.**

Le Ministre a indiqué que les crédits de paiement inscrits au projet de budget de son Ministère pour 1981 atteignaient 17 milliards 935 millions. Cependant une comparaison pertinente avec le budget de 1980 nécessite trois corrections :

— Le budget de 1981 comprend les crédits relatifs à 16814 emplois de personnels non enseignants en fonction dans les établissements d'enseignement supérieur et qui étaient auparavant inscrits au budget du ministère de l'Education. Ce transfert entraîne une majoration des crédits de 806 millions de francs.

— En deuxième lieu, l'application des directives européennes sur l'assujettissement des dépenses de recherche à la T.V.A. requiert pour les établissements de recherche un crédit de compensation de 367 millions de francs.

— En revanche, un crédit de 12 millions de francs destiné aux dépenses d'enseignement et de recherche des centres hospitaliers est désormais inscrit au budget du ministère de la Santé.

Une fois ces ajustements effectués, l'augmentation réelle des moyens d'une année sur l'autre se monte à 14,8 %. Les crédits de personnels représentent 72 % de l'ensemble du budget, les autres crédits de fonctionnement 8 %, les crédits d'intervention 8,3 % et les crédits d'investissement 10,9 %.

Le projet de budget comprend 117053 emplois au total.

En ce qui concerne les problèmes de personnels, le Ministre a rappelé la volonté du Gouvernement de mener, au cours du VIII^e Plan, une gestion prévisionnelle des effectifs scientifiques. Ainsi seront recrutés, pour le ministère des Universités, 120 professeurs de 2^e classe dès 1981. Par l'effet des promotions ces recrutements se répercuteront sur le corps des assistants et des maîtres assistants. Le C.N.R.S. pourra

recruter quant à lui 241 nouveaux chercheurs et 41 ingénieurs techniciens et administratifs (ITA), la mission de la recherche 4 chercheurs et 20 ITA. Les actions de formation professionnelle bénéficieront de 10 emplois supplémentaires et les bibliothèques de 25.

Ces dernières années, le nombre de personnels enseignants vacataires a été intégré sur postes fixes pour plus de la moitié en passant de 808 à 359. 5 700 personnels en situation précaire ont été intégrés le plus souvent sur place pour tenir compte d'impératifs sociaux.

La poursuite des transformations d'emplois porte en 1981 sur 65 emplois de professeurs de deuxième classe qui sont transformés en emplois de professeurs de première classe, 625 attachés de recherche transformés en chargés de recherche et 44 chargés transformés en maîtres de recherche. De plus 137 emplois d'aides de laboratoire et de techniciens principaux seront transformés en 110 emplois de contractuels de haut niveau, 175 techniciens en techniciens principaux. Au C.N.R.S., 160 emplois d'agents non titulaires seront transformés en emplois de titulaire.

Le Ministre a indiqué que depuis qu'elle était à la tête de l'administration des universités, la pyramide des emplois universitaires avait heureusement évolué : le nombre de professeurs a augmenté (30,2 % au lieu de 26,3 %) comme celui de maîtres assistants (41,2 % au lieu de 29,7 %).

En revanche, le nombre des assistants est tombé de 44 %, chiffre beaucoup trop important, à 28,6 %.

Abordant les problèmes des étudiants, le Ministre a précisé que de 1975 à 1979 le nombre d'étudiants quittant l'enseignement supérieur sans diplôme a diminué de 13 % (34 800 au lieu de 40 100). Dans le même temps, le nombre des diplômes de niveau supérieur à la maîtrise a augmenté de 15,6 % et celui des diplômes universitaires de technologie de 21 %.

Il est prévu que le nombre de ces diplômes double de 1975 à 1982. Le nombre d'inscrits dans les licences et maîtrises personnalisées représente aujourd'hui 15 % des effectifs de second cycle contre 3 % en 1977. Les étudiants de 1980 sont tentés par une entrée rapide dans la vie active. Aussi, le Ministre a-t-elle indiqué que sur son initiative un groupe de travail se penche actuellement sur les aménagements nécessaires pour faciliter les études des salariés.

La nouvelle procédure d'inscription des étudiants étrangers, instituée par le décret du 31 décembre 1979, devrait renforcer la progres-

sion des étudiants de 3^e cycle, assurer une meilleure ventilation géographique de ces étudiants et en améliorer le niveau général.

Les crédits d'action sociale en faveur des étudiants atteindront en 1981 1 milliard 696 millions de francs, dont 707 millions de francs consacrés aux bourses, 531 millions aux cités et restaurants universitaires. 400 lits supplémentaires seront ouverts en 1981, ce qui portera leur nombre total à 112 861. Les bourses seront relevées de 7,9 % et le plafond de ressources de 12 % au 1^{er} octobre 1980. Le nombre des bourses sur critères sociaux (91 683 en 1980), sur critères universitaires (7 011) et les allocations de recherche (3 000) devraient être en légère croissance.

Le Ministre a indiqué son espoir de voir le projet de collectif pour 1980 permettre de verser un complément de ressources aux boursiers amenés à se déplacer à plus de 50 km de leur domicile pour suivre un enseignement qui n'existe pas dans leur académie.

Il faut noter que le système français d'aide sociale aux étudiants doit être jugé globalement très favorable lorsque toutes ses composantes sont prises en compte : droit d'inscription très faible, absence de sélection rigoureuse et d'orientation autoritaire, régime fiscal favorable pour les familles d'étudiants de moins de 26 ans, exonérations diverses en faveur des boursiers, couverture sociale très étendue et très peu chère. Cependant, ce régime d'aide sociale peut être amélioré encore et le Directeur du Centre national des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) s'emploie actuellement à cette étude.

Un crédit de 6 millions 1/2 de francs sera transféré du budget de l'Etat au CNOUS qui assurera désormais la totalité de la responsabilité en matière de maintenance des immeubles.

Concernant la recherche, le Ministre a rappelé que le gouvernement avait décidé de faire progresser la part des crédits de recherche dans le produit intérieur brut au cours du VIII^e Plan. Pour 1981, les crédits de l'enveloppe recherche du ministère des Universités progressent de 20,2 % dont 19 % pour le C.N.R.S. et 23,2 % pour la Mission de la recherche.

Cette dernière progression souligne le rôle de la Mission de la recherche dans l'amélioration de la qualité des travaux de recherche universitaire. En effet, ce service a favorisé à la fois la bonne utilisation de l'argent public et la pluridisciplinarité et l'ouverture des laboratoires sur l'extérieur. Ainsi, 410 universitaires ou chercheurs du CNRS participent actuellement aux travaux de l'Institut français du Pétrole, le laboratoire de mécanique physique et expérimentale de Paris VI a

déposé une licence pour l'exploitation d'un système d'images par ultrasons. Le langage EUCLID mis au point dans un laboratoire du CNRS à Orsay s'applique à la conception assistée par ordinateur. Enfin, une microsonde moléculaire à laser, mise au point à Lille, a été industrialisée et commercialisée dans le monde entier.

Un grand effort a été accompli dans les écoles d'ingénieurs : 18 d'entre elles ont un budget recherche supérieur à 10 millions de francs, 42 % de leurs enseignants et chercheurs font partie d'équipes associées au CNRS.

La Mission de la recherche a lancé depuis 1977 en liaison avec le ministère de l'Industrie et le CNRS des contrats de programmes avec certaines de nos écoles en faveur des petites et moyennes industries. Les écoles d'ingénieurs de Grenoble, de Nancy et de Lyon ont reçu des crédits spécifiques en contrepartie d'un engagement de recherche sur un axe prioritaire.

Le budget du CNRS atteindra 4 milliards 749 millions de francs en 1981 (y compris les crédits destinés à compenser le paiement de la TVA). Les crédits d'équipement progressent de 22,6 % et ceux des actions thématiques programmées de 38,7 %. 125 emplois de l'administration centrale sur un total de 860 ont été redéployés au profit des formations de recherche.

Le Ministre a abordé alors le développement de l'information scientifique et technique qui est l'instrument par excellence de rayonnement de la culture et de la langue française.

Avec 7 000 personnes travaillant dans ses bibliothèques ou ses centres de documentation, 40 millions d'ouvrages, 200 000 périodiques, 400 000 thèses et plus de 300 millions de francs de crédits de fonctionnement, le ministère des Universités consacre chaque année près de 900 millions de francs aux problèmes d'information.

L'AUDIST (Agence Universitaire de Documentation et d'Information Scientifiques et Techniques) joue depuis sa création en octobre 1978 un rôle d'inventaire et de réflexion. Très prochainement, sera créée une Direction de l'information scientifique et technique qui reprendra les personnels et les moyens temporairement affectés à l'AUDIST et pour laquelle 7 millions de francs de crédits d'acquisition de matériel informatique sont prévus sur le projet de budget pour 1981. Cette nouvelle direction s'appuiera sur les Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (CADIST) conçus en 1980 après une enquête sur les fonds documentaires des universités. Cette enquête a permis de révéler la richesse documentaire de

nombreuses universités françaises : ainsi la bibliothèque universitaire de Jussieu est la seule de France à couvrir toute la documentation relative à l'informatique. Les CADIST seront créés par arrêté après signature d'un cahier des charges par lequel les universités s'engageront à remplir certaines obligations. Ils devront soumettre leurs projets d'acquisition à un comité national désigné dans chaque discipline et devront s'engager à rester ouverts toute l'année et à diffuser rapidement le catalogue de leurs nouvelles acquisitions. Ainsi, toutes les bibliothèques universitaires pourront avoir une vue exhaustive des documents possédés par chacune des universités françaises. Ceci permettra de supprimer les doubles emplois et d'assurer une documentation complète et mise à jour en permanence.

Enfin, le Ministre a insisté sur l'amélioration de la gestion des moyens de son département. Depuis 4 ans, de nombreuses enquêtes ont été menées pour améliorer les critères de répartition des moyens. Ainsi, une enquête a été entreprise en 1979 sur les coûts de fonctionnement liés aux activités de recherche. Une autre est en cours sur l'utilisation des crédits d'heures complémentaires. L'ensemble de ces données apporte au ministère une série de renseignements pour l'octroi des crédits pour les transferts, pour les transformations d'emploi et pour les habilitations. C'est sur la base de ces enquêtes que seront répartis en 1981 les crédits d'heures complémentaires qui se montent à 326 millions de francs (en augmentation de 55,4 % par rapport à 1980). Ces crédits permettront de faire face aux accroissements d'effectifs des instituts universitaires de technologie, aux coûts de transformation d'emplois et à une revalorisation de 15 % du taux de ces heures au 1^{er} janvier 1981. Il sera également tenu compte du résultat de ces enquêtes pour déterminer les opérations de maintenance susceptibles de réaliser des économies d'énergie.

Compte tenu de la stabilité globale des effectifs étudiants et de l'importance du parc immobilier à entretenir, les travaux de maintenance resteront prioritaires en 1981. 188 millions de francs y seront consacrés. Une baisse conjoncturelle des autorisations de programme sur l'ensemble des budgets civils de l'Etat contraint actuellement le Ministère à retarder certaines opérations mais un crédit de 348 millions de francs sera consacré au renouvellement de matériels non informatiques ; l'informatique quant à elle bénéficiera de 114 millions de francs.

La politique de conventions menée avec les écoles privées qui permettent de compléter les enseignements publics sans créer de doubles emplois sera poursuivie et ces institutions se verront accorder un crédit supplémentaire de 10 millions de francs. Les crédits de chancellerie aux académies seront limités. La poursuite de l'amélioration de la ges-

tion conduira le Ministère en 1981 à examiner plus particulièrement les activités de formation continue et de coopération internationale. Le chiffre d'affaires réalisé par les universités dans le domaine de la formation continue est important, 160 millions de francs au lieu de 42 millions de francs en 1973 pour 16,5 millions d'heures-stagiaires.

Concernant les relations internationales, le nombre des missions de courte durée sera réduit. En effet sur les 11 000 missions financées en 1979 les 4/5 étaient inférieures à 15 jours. En revanche, les délégations de moyenne durée seront augmentées pour répondre efficacement à la demande des pays étrangers sans accroître le nombre déjà élevé des coopérants rémunérés par la France (4 321 dont 475 titulaires seulement). D'autre part, le statut des établissements français à l'étranger (situés à Rome, Madrid, Athènes, Le Caire, Pondichéry) sera prochainement révisé pour leur permettre de mieux s'adapter à leur pays d'importation.

En conclusion, le Ministre s'est déclaré convaincu que la politique de remise en ordre des universités à laquelle elle s'attache répond aux vœux profonds des scientifiques et des étudiants français qui savent et veulent travailler, mais qu'elle n'a en aucun cas la volonté de normaliser cet enseignement. Le Ministre a réaffirmé que sa seule ambition était de donner aux universitaires et aux étudiants les moyens et les structures d'un travail sérieux et serein. Cela conduit à refuser tout laxisme car notre pays n'a pas les moyens de gaspiller les ressources qui fondent son avenir.

Un large débat a suivi l'exposé du Ministre auquel ont pris part M. Jean SAUVAGE, rapporteur pour avis des crédits du Ministère des universités, M. Paul SERAMY, rapporteur pour avis des crédits du Ministère de l'éducation, Mme Danielle BIDARD, MM. Jacques HABERT, Maurice LOMBARD, Adrien GOUTEYRON, Adolphe CHAUVIN ainsi que le Président Léon EECKHOUTTE.

A MM. SAUVAGE et SERAMY, qui s'inquiétaient du projet de suppression de 75 postes d'élèves dans les Ecoles Normales Supérieures (ENS), le Ministre a indiqué qu'il avait été décidé en 1979 de ramener le nombre de places dans les ENS à ce qu'il était il y a dix ans, période au cours de laquelle les effectifs ont beaucoup crû.

A une remarque du Président EECKHOUTTE, qui s'étonnait qu'un nombre important de ces élèves ne se présentent pas à l'agrégation, le Ministre a répondu que certains élèves des ENS ne se destinaient pas à l'enseignement, mais que son intention n'était pas de décourager ce mouvement, pour préserver le bon niveau du concours d'entrée. Mme SAUNIER-SEITE s'est d'ailleurs déclarée disposée à

entreprendre, en concertation avec les commissions parlementaires compétentes, une réflexion approfondie sur la mission des ENS.

A l'intention de **M. SAUVAGE**, le Ministre a précisé que les transformations d'emplois au C.N.R.S. se décomposaient comme suit : 585 emplois d'attachés et 40 emplois de stagiaires de recherche sont transformés en emploi de chargés et 44 emplois de chargés en emplois de maîtres de recherche.

Le taux moyen des heures complémentaires s'élèvera à 160 F par heure après la revalorisation prévue pour 1981. Les crédits de matériels sont certes faibles, mais les équipements des universités vont être, pour leur gestion, globalisés avec ceux du CNRS, ce qui en assurera une meilleure utilisation. Le montant des bourses universitaires se monte à 900 F par mois sur 9 mois, pour 150 000 boursiers. Les 150 000 autres perçoivent une somme inférieure. Les crédits d'équipement ont subi un retard de consommation durant le 1^{er} semestre 1980, du fait d'études techniques plus longues que prévus, mais ce retard a été rattrapé.

La répartition de la subvention aux établissements d'enseignement supérieur privés sera faite sur des critères de qualité.

A **Madame BIDARD**, qui l'interrogeait sur le nombre exact de créations d'emploi dans l'enseignement supérieur, le Ministre a précisé que ce nombre se montait à 254 emplois, non compris la création des 120 postes de professeurs de 2^e classe en surnombre.

A **M. Jacques HABERT**, qui s'inquiétait des possibilités d'intégration des universitaires servant en coopération à l'étranger, le Ministre a annoncé que toutes les vacances d'emploi seraient signalées à nos ambassades. Le transfert au CNOUS du crédit de 6,5 millions de francs destiné à la maintenance des immeubles est une simple mesure d'ordre, puisque cet organisme est déjà chargé, sous le contrôle des rectorats de cette tâche.

Le nombre total des étudiants étrangers se montait à 112 000 en 1979. A la rentrée de 1980, sur 30 000 candidatures, 11 000 ont été retenues. La ventilation géographique se fait sur proposition de la commission de sélection.

Les recteurs sont chargés de suivre, cas par cas, les difficultés rencontrées par les étudiants appelés à changer d'universités après le remodelage de la carte scolaire.

La réforme des grands établissements à l'étranger visera à les adapter à l'évolution politique des pays hôtes et à les ouvrir aux préoccupations contemporaines et aux besoins de la recherche française.

A **M. Maurice LOMBARD**, le Ministre a indiqué que son but n'était pas d'établir des ratios d'étudiants étrangers par niveau d'études, mais d'accueillir uniquement les étudiants capables de suivre notre enseignement. Mme SAUNIER-SEITE s'est déclarée disposée à réexaminer, comme M. LOMBARD l'y invitait, les modalités de l'examen que doivent subir les étudiants étrangers.

Comme le suggérait **M. Adrien GOUTEYRON**, le Ministre s'est déclaré disposé à privilégier les critères qualitatifs dans l'attribution des moyens aux universités. Le ministère soutiendra une politique réaliste des universités qui tendrait à adapter leurs effectifs à leurs moyens.

Mme SAUNIER-SEITE a reconnu qu'une concertation s'imposait avec le Ministre de l'Education au sujet des Brevets de Technicien Supérieur (B.T.S.) et de l'information des lycéens sur les filières universitaires. Les classes de technicien supérieur doivent se développer dans les villes petites et moyennes auxquelles elles sont adaptées par leur flux limité.

A **M. Adolphe CHAUVIN**, qui s'inquiétait de la mauvaise culture générale des diplômés des Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T.), le Ministère a répondu que les programmes de ces instituts accordaient une place importante à cette culture générale. Sans doute est-ce le niveau du baccalauréat qui a diminué ; de plus, les élèves sont les victimes d'une société où l'audiovisuel a remplacé l'écrit.

A **M. Jean SAUVAGE** qui s'inquiétait de la diminution des crédits accordés aux grands établissements non soumis à la loi d'orientation (Collège de France, Bibliothèque Nationale, Conservatoire National des Arts et Métiers, Ecole Pratique des Hautes Etudes (E.P.H.E.), Museum National d'Histoire Naturelle, le Ministre a précisé qu'après avoir été négligés ces dernières années une priorité leur a été accordée : 10 000 m² sont réservés au Collège de France dans les locaux de l'ancienne Ecole Polytechnique, de grands travaux ont été entrepris au muséum et à la Bibliothèque nationale ; l'E.P.H.E., qui compte de brillants éléments, consacre trop de crédits à des publications trop dispersées.

Au **Président EECKHOUTTE**, le Ministre a rappelé que les contingents d'étudiants en pharmacie sont fixés, en fonction de critères de démographie médicale, par le Ministre de la Santé. Le ministère des Universités assurera à toutes les formations de pharmacie le budget nécessaire pour 60 étudiants, même si ce nombre est inférieur.

Les transformations d'emploi nécessiteront en effet un accroissement des heures complémentaires, qui sont d'ailleurs indispensables à la souplesse inhérente à l'enseignement supérieur, dont l'organisation doit suivre l'évolution scientifique.

CONCLUSION

Votre Rapporteur a présenté les grandes orientations de son travail à la commission le 13 Novembre dernier. Au terme de son exposé, un large débat s'est instauré au sein de la commission : **Mme Danièle BIDARD** s'est inquiétée de la dégradation du taux des bourses et de la situation de certains personnels du Museum d'Histoire Naturelle.

M. Paul SERAMY, rapporteur pour avis du budget de l'Education, a vigoureusement critiqué la suppression prévue par le projet de budget de 50 postes d'élèves dans les Ecoles Normales Supérieures : ces suppressions sont contraintes à l'objectif de qualité des formations universitaires que veut poursuivre le Ministre et que soutient la commission.

Aussi a-t-il proposé à la commission l'adoption de l'amendement suivant : « à l'article 13, état B, titre III du Ministère des Universités, réduire ce crédit de 20 000 000 francs », qui vise à réduire les crédits de fonctionnement destinés aux écoles normales supérieures.

La commission a adopté l'amendement à l'unanimité puis elle a, sur proposition du rapporteur, émis à la majorité de ses membres, un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère des Universités pour 1981.

**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR 1981**

AMENDEMENT

Présenté par M. Paul SERAMY

UNIVERSITES

Art. 13

Etat B

Titre III

Réduire ce crédit de 20 000 000 F.

Exposé des motifs :

Le présent amendement a pour objet de réduire les crédits de fonctionnement destinés aux écoles normales supérieures. En effet, en 1980, 25 postes d'élèves de ces établissements ont été supprimés. Devant l'indifférence du Parlement, 50 autres postes seront supprimés au titre du budget de 1981, soit un total de 75 postes en l'espace de deux ans, ces réductions frappant surtout l'Ecole Normale Supérieure de la Rue d'Ulm.

Simultanément, les postes mis au concours de l'agrégation diminuent d'année en année, passant de 2 200 en 1974 à seulement 1 000 en 1980 et 1981. Le Gouvernement en tire argument pour réduire les promotions d'élèves de ces écoles qui sont parmi les plus prestigieuses de la France. Le Sénat qui a toujours manifesté son attachement à un enseignement de grande qualité et à une recherche de haut niveau — d'accord en cela avec Mme le Ministre des Universités — ne peut admettre que le recrutement d'étudiants méritants et brillants soit tari. La filière des écoles normales supérieures demeure un des creusets de l'élite intellectuelle française. La commission des Affaires Culturelles, à l'unanimité de ses membres, demande au Sénat de voter cet amendement qui conduira le Gouvernement à revenir sur une décision regrettable, laquelle, à terme, altère le prestige scientifique et culturel de la Nation.

ANNEXES

TABLEAU I

RÉMUNÉRATION D'ACTIVITÉ AUTRE QUE LES SALAIRES
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (à l'exclusion de l'Administration centrale)

	Etablissements soumis à la loi d'orientation	Etablissements non soumis à la loi d'orientation	Formation professionnelle	Recherches pédagogiques et relations internationales	Administration générale	Formation continue	Recherches
31.05 Rémunération.....	626 290 727	87 523 479	9 732 089	2 103 393	1 903 216	2 032 629	
31.06 Indemnités alloc. diverses.....	23 346 603	3 506 572	509 581	146 278	179 640	73 413	
31.11 Rémunération.....	5 371 680 938	558 464 276	59 434 739	30 771 977		15 806 098	44 506 739
31.12 Indemnités alloc. diverses.....	166 684 526	64 057 897	4 637 837	8 713 661		905 991	4 573 531
31.71 Personnelouvrier. Remun.....	270 216	2 523 481	6 030 522				
31.91 Indemnité résidentielle.....	356 806 097	42 397 520	4 199 078	9 416 519	188 464	1 572 768	2 561 495
31.94 Rémunération auxiliaires admi.....	66 236 272	8 039 683	567 724			30 205	
31.95 Rémunération auxiliaires enseig.....	8 909 578	1 095 004					
31.96 Rémunération personnels divers en vacation.....	333 560 835	2 608 248					mémoire
	6 952 785 792	770 216 160	85 111 570	51 151 828	2 271 320	20 421 104	51 641 765

TABLEAU II

BIBLIOTHÈQUES

	Loi d'orientation	Établissements non soumis à la loi d'orientation	Recherche pédagogique et relations internationales	Formation continue	
31-61 Bibliothèques.....	169 974 917	77 729 694	503 453	7 429 457	255 637 521
Rémunérations					
31-62 Indemnités et allocations diverses.....	10 601 213	5 326 512	84 137	482 634	16 494 396
	180 576 130	83 046 206	587 590	7 912 091	272 131 917
					7 933 599 539
				Adm.	1 116 991
					8 207 848 447
34-12-01 Bibliothèques.....	492 582				
34-61 Frais de déplacement.....	948 359				

TABLEAU III

COTISATIONS SOCIALES

	Etablissements soumis à la loi d'orientation	Etablissements non soumis à la loi d'orientation	Formation professionnelle et promotion sociale	Recherche pédagogique et relations internationales	Administration générale	Formation continue et formation des personnels	Recherche
33.90.....	414 028 537	38 442 922	5 385 666	7 237 993	276 009	1 089 474	771 829
31.91 Prestations sociales.....	248 695 608	36 346 772	4 837 740	3 206 645	72 190	1 233 644	1 492 316
	662 724 145	74 789 694	10 223 406	10 444 638	348 199	2 323 118	2 264 145 = 763 114 345

TABLEAU IV

EFFECTIFS D'ÉTUDIANTS PAR CYCLE D'ÉTUDES — UNIVERSITÉ

France (sans TOM) Public (1979-1980)

DISCIPLINES	1 ^{er} cycle			2 ^e cycle	3 ^e cycle	Autres formations	TOTAL	
	TOTAL	dont						
		1 ^{re} inscrip. 1 ^{re} année	Autre inscrip.					
Droit et sciences politiques.....	59 213	27 733	31 480	25 191	12 924	36 991 (1)	134 319	
Sciences économiques.....	24 395	11 962	12 433	12 507	10 867	8 512	56 281	
Filières nouvelles (MASS et AES) (2).....	13 764	6 957	6 807	4 393			18 157	
Sciences.....	55 339	27 815	27 524	38 747	24 921	8 909	127 916	
Lettres et sciences humaines.....	131 916	58 803	73 113	81 264	26 088	23 149	262 417	
MÉDECINE {	Médecine et bio. humaine.....	38 935	16 383	22 542	57 828	39 319	6 708	142 790
	U.E.R. d'EPS.....	3 698	1 379	2 319	1 881	1 841	7 420	
	TOTAL.....	42 633	17 772	24 861	59 709	39 319	8 549	150 210
Chirurgie dentaire.....				9 988	1 964	43	11 995	
Pharmacie.....	11 821	6 931	4 890	19 408	4 970	295	36 494	
TOUTES DISCIPLINES.....	339 081	157 973	181 108	251 207	121 053	86 448	797 789	
I.U.T.....							52 361	
TOTAL GÉNÉRAL.....							850 150	
Filières universitaires d'ing. (ENSI-INP Compiègne).....							7 359	

(1) Capacité comprise.

(2) AES : Administration Economique et Sociale.
MASS : Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales.

Source : S.C.S.S.

TABLEAU V

**IMPORTANCE DES EFFECTIFS FÉMININS
PARMI LES ÉTUDIANTS DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS**

FRANCE (avec DOM) Public-Privé (1979-1980)

Disciplines	Total des étudiants	Dont Femmes	
		Valeur absolue	en %
Droit.....	134 319	65 950	49,1
Sciences économiques.....	56 281	21 895	38,9
Lettres et Sciences humaines.....	262 417	174 245	66,4
Sciences.....	127 916	42 551	33,2
Médecine (avec UER EPS).....	150 210	62 037	41,3
Pharmacie.....	36 494	22 225	60,9
Chirurgie dentaire.....	11 995	4 150	34,6
Filières nouvelles : MASS-AES (1).....	18 157	8 280	45,6
I.U.T.....	52 361	18 117	34,6
Filières univ. d'ingénieurs (ENSI, INP Compiegne).....	7 359	1 126	15,3
TOTAL Universités.....	857 509	420 575	49,0
Ecoles d'ingénieurs non universitaires : publiques relevant du Ministère des Universités.....	11 851 (2)	1 186	10,0

(1) MASS : Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales
AES : Administration, économie et sociale

(2) Chiffres définitifs.

TABLEAU VI
GRANDES ÉCOLES : EFFECTIFS D'ÉLÈVES ET D'ENSEIGNANTS

ETABLISSEMENTS	Effectif des élèves 1979-1980	Nombre d'emplois d'enseignants
Instituts nationaux des Sciences Appliquées		
I.N.S.A. LYON..... ^A	2 912	407
I.N.S.A. RENNES.....	691	104
I.N.S.A. TOULOUSE.....	923	141
Ecoles Normales Supérieures		
E.N.S. ULM.....	445	69
E.N.S. JOURDAN.....	384	39
E.N.S. SAINT-CLOUD.....	439	91
E.N.S. FONTENAY.....	461	38
E.N.S.E.T. CACHAN.....	1 054	68
Ecoles Nationales Supérieures d'Arts et Métiers		
E.N.S.A.M. PARIS.....	731	89
E.N.S.A.M. AIX.....	249	37
E.N.S.A.M. ANGERS.....	240	42
E.N.S.A.M. BORDEAUX.....	244	40
E.N.S.A.M. CHALONS-S. MARNE.....	225	41
E.N.S.A.M. CLUNY.....	236	37
E.N.S.A.M. LILLE.....	237	41
Ecoles Nationales d'Ingénieurs		
E.N.I. BELFORT.....	337	33
E.N.I. BREST.....	237	24
E.N.I. METZ.....	471	44
E.N.I. SAINT-ETIENNE.....	360	34
E.N.I. TARBES.....	335	35

TABLEAU VII

EFFECTIFS ENSEIGNANTS

GRADES	Droit			Lettres			Sciences			Pharmacie	Médecine	Odont.	Total
	Univ.	IUT	ENSI	Univ.	IUT	ENSI	Univ.	IUT	ENSI				
PREX (1).....	161			222			317	1	27	53	158		939
PR.1C (2).....	629	9		694	6		992	53	56	182	1 044		3 665
PR.2C (3).....	225	15		1 020	16		1 460	284	157	242	1 873	27 (PRCN)	5 319
MA.1C (4).....	403	47		3 334	102		4 519	571	256	303		123 (PR1G)	9 658
MA.2C (5).....	576	59		483	66		1 139	372	136	323	1 124	247 (PR2G)	4 525
ASSISTANTS.....	1 446	351	2	2 041	96	3	3 026	531	167	347	4 752	433	13 195
TOTAL.....	3 440	481	2	7 794	286	3	11 453	1 812	799	1 450	8 951	830	37 301

Ne figurent pas dans ce tableau, les contingents nationaux d'associés (professeurs et assistants).

- 1 Professeurs de classe exceptionnelle
- 2 Professeurs de 1^{re} classe
- 3 Professeurs de 2^e classe
- 4 Maîtres-assistants de 1^{re} classe
- 5 Maîtres-assistants de 2^e classe

TABLEAU VIII

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DU C.N.R.S. ET DE SES INSTITUTS
NATIONAUX PAR CATÉGORIES

	1980				1981			
	CNRS	INAG	IN2 P3	Total	CNRS	INAG	IN2 P3	Total
CHERCHEURS								
Directeurs.....	536			536	551			551
Maîtres.....	1 686			1 686	1 804			1 804
Chargés.....	3 950			3 950	4 693			4 693
Attachés.....	2 445			2 445	1 827			1 827
Stagiaires.....	40			40	—			—
Total des chercheurs.....	8 657			8 657	8 875			8 875
INGÉNIEURS et TECHNICIENS								
Ingénieurs (A).....	2 596	24	137	2 757	2 636	24	143	2 803
Techniciens (1B à 3B).....	5 714	16	481	6 211	5 735	12	486	6 233
Aides-techniciens (4B-5B-6B-7B).....	1 816	7	212	2 035	1 831	6	217	2 054
Personnels de service (8B-9B).....	28			28	28			28
Personnels de physique nucléaire :								
— Ingénieurs.....		3	234	237		3	234	237
— Techniciens.....			358	358			358	358
— Divers personnels physique nucléaire.....			277	277			266	266
Divers.....	17			17	17			17
Total des ingénieurs et des techniciens.....	10 171	50	1 699	11 920	10 247	45	1 704	11 996
ADMINISTRATIFS								
1D à 6D bis.....	1 687	29	190	1 906	1 685	31	190	1 906
Services centraux.....	295	9	15	319	298	9	15	322
Total des administratifs.....	1 982	38	205	2 225	1 983	40	205	2 228
TOTAL GÉNÉRAL.....	20 810	88	1 904	22 802	21 105	85	1 909	23 099